Cinquantième année. - N ° 215 A 9 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 192

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

412 660 276 RCS Brest.
SCI DE LA PENFELD.
Forme : Société civile.
Capital : 691200 EUR.
Adresse : Angle du boulevard de l'Europe Et de l'avenue le Gorgeu, 29200 Brest.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion SCI DE LA PENFELD Société Civile au capital de 691.200 € Siège social : Angle du Boulevard de l'Europe et de l'avenue Le Gorgeu 29200 BREST RCS Brest 412 660 276 CAMBERGOT SARL au capital de 20.000 € Siège social : Route de Penfeld 29200 BREST RCS Brest 533 517 215 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE CAMBERGOT PAR LA SOCIETE SCI DE LA PENFELD 1. Évaluation de l'actif et du passif de la société CAMBERGOT dont la transmission à la société SCI DE LA PENFELD est prévue : - Montant de l'actif : 3.678.233 euros - Montant du passif : 2.361.001 euros - Montant de l'actif net transmis : 1.317.232 euros 2. Augmentation du capital de la société SCI DE LA PENFELD, absorbante : La société SCI DE LA PENFELD, société absorbante, procédera à une augmentation de son capital de 304.128 € par création de 4.400 parts d'un montant nominal de 69,12 € chacune. Le capital de la société SCI DE LA PENFELD, société absorbante, sera ainsi porté à 995.328 €. Ainsi, en application du rapport d'échange convenu, à savoir 300 parts de la société absorbée contre 66 parts de la société absorbante, il est proposé que les associés de la société absorbée recevront en échange des 20.000 parts de ladite société, 4.400 parts nouvelles de la société absorbante. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 1.013.104 €2. 4. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 26 octobre 2017 a été déposé le 02 novembre 2017, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Brest..